

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Résidence sociale ADOMA quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon : approbation de l'avenant n°2 à la Délégation 2012 des aides à la pierre pour le logement

Le foyer de travailleurs migrants situé quartier Fontaine d'Ouche à Dijon, a été construit en 1971 par ADOMA. Il comportait à l'origine 288 chambres. Depuis sa création, le bâtiment a bénéficié de plusieurs programmes de travaux qui ont donné lieu à une capacité d'accueil de 176 chambres (112 chambres de 15 m² et 64 de 7,5 m²). Jusqu'à l'incendie du 14 novembre 2010, cet établissement accueillait une population mixte composée de travailleurs migrants âgés, de demandeurs d'asile mais également de ménages bénéficiaires des minimas sociaux.

Suite aux dégâts occasionnés par ce sinistre et à l'appui d'un diagnostic partagé de l'offre et de la demande, ADOMA a proposé de transformer le foyer en une résidence sociale de 128 logements (45 studios, 71 T1, 11 T1bis et T2, 1 T5).

La Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées (CILPI) a donné son accord pour la restructuration de ce foyer en résidence sociale. Le projet social a par ailleurs fait l'objet d'un avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Côte d'Or.

Ce type d'offre répondra ainsi aux attentes des résidents précédemment hébergés et souhaitant réintégrer la résidence. Il permettra également de s'inscrire dans la réponse aux besoins des ménages relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Compte tenu des enjeux liés à cette transformation, l'État s'est engagé à financer ce projet au titre des aides à la pierre par le biais du prêt locatif aidé d'intégration (PLAi). Le caractère spécifique de cette opération lui a permis de bénéficier de crédits ministériels à hauteur de 1 152 000 euros, représentant 24% du coût prévisionnel des travaux de restructuration estimé à 4,774 millions d'euros.

L'attribution de cette dotation spécifique nécessite l'établissement d'un avenant à la Délégation 2012 de gestion des aides à la pierre pour le logement afin de confier au délégataire l'autorisation d'engagement correspondant au financement de cette opération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la Délégation 2012 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'attribution d'une dotation exceptionnelle au bénéfice de la résidence sociale ADOMA située 4 avenue du Lac à Dijon ;
- **de dire** que les crédits de paiement, délégués par l'État au titre de cet avenant, seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

**Avenant n°2 pour l'année 2012
à la convention 2010-2015
de Délégation de gestion des aides à la pierre
pour le logement**

Entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par
Monsieur François REBSAMEN, Président,
ci-après dénommée "le Grand Dijon" ou "le délégataire",

et

L'État, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet du Département de la Côte d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État, relative à la délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement et notamment son article I-2-3 ;

Vu la répartition en Comité Administratif Régional (CAR) des enveloppes 2012;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mars 2012 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de gestion des aides à la pierre pour l'année 2012 ;

Vu l'avenant n°1, relatif à l'année 2012, à la convention-cadre initiale du 18 août 2010 signé le 25 mai 2012,

Vu la délégation ministérielle de crédits spécifiques en date du 15 novembre 2012;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le foyer de travailleurs migrants situé quartier Fontaine d'Ouche à Dijon, a été construit en 1971 par ADOMA. Il comportait à l'origine 288 chambres.

Depuis sa création, le bâtiment a bénéficié de plusieurs programmes de travaux qui ont donné lieu à une capacité d'accueil de 176 chambres (112 chambres de 15 m² et 64 de 7,5 m²).

Jusqu'à l'incendie du 14 novembre 2010, la résidence accueillait une population mixte composée de travailleurs migrants âgés, de demandeurs d'asile mais également de ménages bénéficiaires des minimas sociaux.

Suite aux dégâts occasionnés par ce sinistre, ADOMA a proposé de transformer le foyer en une résidence sociale de 128 logements (45 studios, 71 T1, 11 T1bis et T2, 1 T5) afin de répondre de manière adaptée aux demandes et besoins locaux exprimés.

Réalisé à partir d'un diagnostic partagé de l'offre et de la demande à l'échelle de l'agglomération dijonnaise, le projet de nouvel établissement met en effet en évidence un véritable besoin de cette catégorie de logements. Ce type d'offre répondrait ainsi aux attentes des résidents précédemment hébergés et souhaitant réintégrer la résidence. Il permettrait également de s'inscrire dans la réponse aux besoins des personnes et ménages relevant du PDALPD du fait de leurs niveaux de ressources, de la précarité de leur situation socio-professionnelle ou de leurs difficultés d'intégration.

La Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées (CILPI) a donné son accord pour la restructuration de ce foyer en résidence sociale.

Il est précisé par ailleurs que le projet social a fait l'objet d'un avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Côte d'Or.

Compte tenu des enjeux liés à cette transformation, l'État s'est engagé, avec l'appui des collectivités locales et de leurs partenaires, à financer ce projet au titre des aides à la pierre par le biais du prêt locatif aidé d'intégration (PLAi).

Le projet de réinvestissement de cet ensemble porte sur un montant prévisionnel de 4,77 millions d'euros de travaux.

A- OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le caractère exceptionnel de cette opération lui a permis d'être retenue au niveau ministériel sur une enveloppe de crédits spécifiques.

L'attribution de cette dotation, hors enveloppe annuelle de droit commun déléguée, nécessite la rédaction d'un avenant à la convention-cadre afin de confier au délégataire, au titre de l'exercice 2012, les autorisations d'engagement nécessaires au financement de cette opération.

B- MODALITÉS FINANCIÈRES

B - 1 Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat

La dotation spécifique de l'État pour la restructuration en résidence sociale du foyer ADOMA situé quartier Fontaine d'Ouche à Dijon s'élève à 1 152 000 euros représentant 24 % du coût prévisionnel des travaux de restructuration.

Ce montant est imputé sur le programme 135 "Développement et amélioration de l'offre de logement" du MEDDE au titre de l'exercice 2012.

Les droits à engagements correspondants, mis à disposition du Grand Dijon par l'État, seront réservés exclusivement au financement de l'opération de restructuration en résidence sociale du foyer ADOMA.

Ces crédits devront être engagés en 2012.

Ainsi, l'enveloppe 2012 de droits à engagements pour le logement à loyer modéré délégué par l'État au Grand Dijon est portée à 2 682 000 euros.

B - 2 Interventions propres du délégataire

Le Grand Dijon participera au co-financement de cette opération à hauteur de 390 000 euros.

A Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or

Le Président de la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,

Pascal MAILHOS

François REBSAMEN